



union
nationale
des producteurs
de pommes
de terre
unpt

Communiqué de presse

Paris, le 17 décembre 2025

CAPTAGES D'EAU : QUAND LE GOUVERNEMENT ORGANISE MÉTHODIQUEMENT LA DÉCROISSANCE AGRICOLE FRANCAISE

Par un abaissement de seuils réglementaires strictement franco-français, le Gouvernement s'apprête à reclasser comme « sensibles » des captages d'eau aujourd'hui conformes aux normes sanitaires. Ce changement entraînera mécaniquement des restrictions agricoles et des arrêts de mise en production de terres jusque-là cultivées, sans tenir compte des évolutions déjà engagées par les agriculteurs depuis plusieurs années. Face à cette orientation déjà arbitrée, les associations spécialisées grandes cultures (AGPB, AGPM, CGB, FOP, UNPT) soutiennent pleinement la décision de la FNSEA de quitter la réunion du « groupe national captages » (GNC) du 16 décembre dernier, refusant de cautionner une concertation de façade et la mise en péril des filières.

L'arrêté en préparation revoit en profondeur les règles de classement des captages d'eau en abaissant les seuils de déclenchement bien au-delà du cadre européen, y compris pour des résidus de substances phytosanitaires interdites depuis parfois plusieurs décennies. Il prévoit de qualifier un captage de « sensible » dès lors que l'eau brute atteint 80 % des normes applicables à l'eau distribuée (EDCH), rompant ainsi avec le référentiel actuel fondé sur l'analyse de l'eau brute. Cette approche, fondée sur une logique de précaution extrême sans risque sanitaire, pourrait conduire à placer plus de 20 % de la surface agricole française, soit plus de 5 millions d'hectares, sous contraintes totales, avec à la clé une perte de valeur des terres, une désorganisation profonde des filières et un recul assumé de la production sur des cultures stratégiques comme le blé, le maïs, les oléagineux, la betterave ou la pomme de terre.

Cette nouvelle surtransposition franco-française est inacceptable ! Où sont les actes après les promesses faites lors des grandes manifestations et dans la loi d'orientation agricole ? Où est l'ambition de production et de souveraineté pour l'agriculture française, répétée à l'envi par le Gouvernement ?

Les associations spécialisées grandes cultures refusent une approche qui confond pollutions historiques et pratiques agricoles actuelles, pourtant profondément transformées, encadrées et engagées dans la protection de l'eau. **La question est désormais politique : la France veut-elle encore permettre à ses agriculteurs de produire pour assurer ses approvisionnements, ou organiser sa dépendance à une agriculture importée, au risque de mettre en danger la sécurité alimentaire nationale ?**

« Aussi, face à ce risque majeur pour l'avenir de nos filières, nous demandons au Gouvernement de revoir immédiatement sa position, de rouvrir un dialogue réel avec la profession agricole et de mesurer enfin les lourdes conséquences économiques, agricoles et territoriales de ces choix. », déclarent conjointement Eric Thirouin, Franck Laborde, Franck Sander, Benjamin Lammert et Geoffroy d'Evry, respectivement présidents de l'AGPB, de l'AGPM, de la CGB, de la FOP et de l'UNPT.

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Helene MILESI - helene.milesi@comfluence.fr - 06 71 73 92 06
AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30
CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80
FOP : Thibaut LEDERMANN - t.ledermann@fopoleopro.com - 06 50 69 20 08
UNPT : Guillaume LIDON - g.lidon@unpt.fr - 01 44 69 42 45

À PROPOS DE :



L'**AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales)** est une association spécialisée adhérente à la FNSEA qui agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréaliers, l'AGPB rassemble les céréaliers de France qui ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'**AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs)** est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsique française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeeurop.com/structure/agpm



La **CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves)** est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/



La **FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux)** est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. www.fopoleopro.com



L'**UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre)** est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, féculé). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). www.unpt.fr